

4S-CONSULTING
Société par actions simplifiée
au capital de 100 euros
Siège social : 525 Avenue d'Ayras
19360 COSNAC
Société en cours de constitution

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 20 MARS 2026

Le 20 mars 2026,

M. Jamal AHARCHI, associé unique de la société 4S-CONSULTING, a pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du Président,
- Rémunération du Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée unique décide de nommer en qualité de Président de la Société, pour une durée illimitée :

M. Jamal AHARCHI, né le 2 novembre 1979 à Zrarda (Maroc), marié, demeurant 525 Avenue d'Ayras, 19360 COSNAC, de nationalité marocaine,

M. Jamal AHARCHI accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

M. Jamal AHARCHI n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide que le Président ne percevra aucune rémunération en qualité de Président. Il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

TROISIEME DECISION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes à l'effet d'accomplir l'ensemble des formalités de publicité, de dépôt et autres pour parvenir à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associée unique.

M. Jamal AHARCHI
Associé unique